

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16948**

Intitulé

Chargé de production de projets artistiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ECAD Consultants - IESA	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la chargé(e) de production de projets artistiques travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité du créateur artistique dont il/elle met en œuvre le projet. Il/elle est présent(e) du début à la fin du processus de création d'un projet artistique. Il/elle est au côté de l'artiste quand celui-ci commence à imaginer un projet et assiste aux premières diffusions de l'œuvre. Il/elle est le pilote des ressources contribuant à concrétiser un projet artistique qui peut être un projet de spectacle vivant : théâtre, arts de la rue, danses, d'expressions picturales et numériques, d'expositions, de concerts, de musiques.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Préparer les supports de communication pour rechercher des partenaires
- Elaborer et suivre les budgets et le plan de trésorerie de la production artistique
- S'assurer de la validité juridique et administrative des opérations, contrats et conventions liés à la production
- Organiser et coordonner l'ensemble des activités relatives au projet

Le (la) titulaire est capable de :

- Identifier les caractéristiques du projet afin de préparer les supports de communication et pilotage liés à la production
- Caractériser les programmeurs et partenaires financiers
- Préparer un plan de communication et concevoir et produire les outils de communication print ou numérique
- Elaborer les budgets de production et d'exploitations et établir le plan de trésorerie
- Appliquer ou faire appliquer les procédures administratives
- Planifier les différentes phases de production et préparer et vérifier les dimensions techniques, logistiques et de sécurité d'une production artistique
- Coordonner et manager l'activité des équipes du projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

le/la chargé(e)s de production travaillent dans/pour de petites organisations, dans le spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et de la piste, cirque, musique), des arts plastique, numérique.

Les entreprises sont majoritairement privées, associatives, parfois soutenues par un ou plusieurs pouvoirs publics mais elles sont rarement publiques.

Chargé de production ; Attaché(e) de production/de diffusion ; Assistant(e)/Chargé(e) de production/de diffusion ; Chargé/Attaché de diffusion ; Chargé d'administration de production ; Manager en production musicale ; Chargé de communication ; Chargé de développement ; Chargé de projet

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les principales composantes de la certification s'articulent autour d'un projet et d'un dossier de production/diffusion démontrant la capacité du candidat à accompagner, mettre en œuvre et organiser la réalisation d'un projet artistique dans toutes ses dimensions artistiques, financières, budgétaires, administratives ainsi qu'à assurer sa promotion et sa communication

Les évaluations. Elles s'articulent autour de l'élaboration d'un dossier de production /diffusion d'un projet artistique donnant lieu à plusieurs livrables soutenus oralement

Modalités d'évaluations : Le candidat devra produire présenter oralement un dossier et ses livrables selon les compétences visées visant à démontrer sa capacité à accompagner, organiser et réaliser un projet à partir d'une intention artistique jusqu'à sa livraison. Il devra également résoudre des cas pratiques à partir de données réelles visant à valider des compétences techniques (budget, plan de trésorerie, contrats)

En cas d'obtention partielle de la certification En cas de non obtention ou obtention partielle du titre, le/la candidat/e peut se représenter au jury de la promotion N+1.

Le bénéfice des composantes acquises peut être conservé 5 ans (hors VAE et accès par blocs)

La VAE : Le titre peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience, sur la base de l'expérience acquise en situation de travail qui sera démontrée à travers la réalisation d'un livret de preuves. En cas de validation partielle, la durée de validité des compétences acquises est illimitée. Le(s) bloc(s) manquants, faisant l'objet de certificat(s) de compétence(s) obtenu(s) après un parcours de formation et présenté(s) au certificateur, permettent au candidat/e l'obtention du titre dans sa totalité.

Par blocs de compétences

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation de chaque bloc de compétences qui lui reste acquis définitivement. L'ensemble des certificats des blocs de compétences constituent l'obtention de la certification.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 16948 - Préparer les outils de communication pour rechercher des partenaires</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les caractéristiques artistiques et culturelles du projet • Caractériser les programmeurs et partenaires financiers • Préparer un plan de communication • Concevoir les supports de communication print ou numérique <p>Modalités d'évaluation: réalisation d'un des livrables d'un dossier de production/diffusion soutenu à l'oral comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> • les intentions artistiques (le projet, l'artiste, les moyens, les publics) • une fiche des partenaires potentiels d'un projet avec des éléments de négociation • un plan d'action • des outils de communication (choix des supports, maquettes, budget)
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 16948 - Elaborer et suivre les budgets et le plan de trésorerie de la production artistique</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les budgets de production et d'exploitation • Etablir le plan de trésorerie • Actualiser les supports de pilotage budgétaire et financier <p>Modalités d'évaluation : réalisation d'un des livrables d'un dossier de production/diffusion soutenu à l'oral + cas pratique portant sur la construction d'un budget de production, d'un budget d'exploitation, élaboration et analyse d'un plan de trésorerie, estimation d'un coût de cession.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 16948 - S'assurer de la validité juridique et administrative des opérations, contrats et conventions liés à la production.</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer ou faire appliquer les procédures administratives liées aux différentes opérations de la production <p>Modalités d'évaluation : Cas pratique sur l'élaboration et la correction de contrats de spectacle ou de création, contrats de travail, de cession, de ventes ou contrats d'assurance.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 16948 - Organiser et coordonner l'ensemble des activités relatives au projet</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier les différentes phases de production du projet • Préparer et vérifier, les dimensions techniques, logistiques et sécurité d'une production artistique • Coordonner et manager l'activité des équipes de permanents et d'intermittents <p>Modalités d'évaluation : Réalisation d'un des livrables d'un dossier de production/diffusion soutenu à l'oral comprenant le rétro-planning d'une production : préparation, répétition, création, diffusion ; la rédaction des bases structurantes d'une fiche technique. Etude d'un cas pratique sur l'élaboration d'une feuille de route.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le/la Président(e) du jury est un(e) professionnel(le) nommé(e) par le directeur de l'IESA Arts & culture composition du jury : • Le/la Président(e), représentant(e) des professions Employeurs (euses) • Le/la représentant(e) des professions Salarié(e)s • Le/la directeur/trice ou son/sa représentant(e) Parmi les membres du jury, 66 % sont représentant(e)s des Salarié(e)s et des Employeurs (euses).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le/la Président(e) du jury est un(e) professionnel(le) nommé(e) par le directeur de l'IESA Arts & culture composition du jury : • Le/la Président(e), représentant(e) des professions Employeurs (euses) • Le/la représentant(e) des professions Salarié(e)s • Le/la directeur/trice ou son/sa représentant(e) Parmi les membres du jury, 66 % sont représentant(e)s des Salarié(e)s et des Employeurs (euses).
En contrat de professionnalisation	X	Le/la Président(e) du jury est un(e) professionnel(le) nommé(e) par le directeur de l'IESA Arts & culture composition du jury : • Le/la Président(e), représentant(e) des professions Employeurs (euses) • Le/la représentant(e) des professions Salarié(e)s • Le/la directeur/trice ou son/sa représentant(e) Parmi les membres du jury, 66 % sont représentant(e)s des Salarié(e)s et des Employeurs (euses).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le/la Président(e) du jury est un(e) professionnel(le) nommé(e) par le directeur de l'IESA Arts & culture composition du jury : • Le/la Président(e), représentant(e) des professions Employeurs (euses) • Le/la représentant(e) des professions Salarié(e)s • Le/la directeur/trice ou son/sa représentant(e) Parmi les membres du jury, 66 % sont représentant(e)s des Salarié(e)s et des Employeurs (euses).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé Chargé de production de projets artistiques avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 8 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chargé de production de projets artistiques" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 8 février 2022.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'autorité responsable : ECAD consultants - IESA (Institut d'études supérieures des arts).

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chargé de production de projets artistiques" avec effet au 21 novembre 2011 jusqu'au 14 avril 2017.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

32 titrés par an

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

ECAD Consultants - IESA : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

ECAD consultants - IESA arts et culture

1 cité Griset

75011 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ARCADE - PACA - 6, place Barthélémy Niollon - CS30759 - 13617 Aix en Provence Cedex 1

ARDEC Association Régionale de Développement des Entreprises Culturelles - 42, rue Adam de Craponne - 34000 Montpellier

CIFAP - 27 bis, rue du progrès - 93130 Montreuil

CFMA - 65 avenue Desandrouins - 59300 Valenciennes

Historique de la certification :

La formation « Chargé de production de projets artistiques » existe depuis 2007. La 1ère inscription au RNCP date de 2009 par l'organisme NACRe (Nouvelle Agenceculturelle en rhônes Alpes). En 2013 les activités de la NACRe sont reprises par IESA Arts et Culture qui propose la formation sur ses sites de Paris et Lyon.

Certification précédente : [Chargé de production de projets artistiques](#)